

Congé d'été

comité Bertrand, du rapport Henry et de tous les autres documents le procureur général intéressé pour voir s'il portera ou non une accusation de conspiration criminelle aux termes du Code, si une telle infraction a été commise contre les consommateurs ontariens? Si les députés d'en face croient en la liberté d'information, pourquoi n'ont-ils pas le courage, l'honnêteté et la franchise d'envoyer toute cette documentation au procureur général concerné?

Je rappelle aux députés que le procureur général de la province où est situé notre Parlement a récemment donné l'ordre à ses procureurs de la Couronne de tout divulguer aux avocats de la défense en la matière. Les procureurs de la Couronne qui valent quelque chose ne dissimulent rien aux avocats de la défense. La plupart leur montrent toutes les pièces du dossier. Pourquoi le procureur général du Canada (M. Chrétien) n'en ferait-il pas autant? Ne devrait-il pas être le premier dans cette affaire à tout dévoiler à tout le monde? Qu'y a-t-il dans le rapport Bertrand qui puisse lui faire du tort? Chacun sait que le procureur général, le procureur général d'une province ou un procureur de la Couronne, n'est là pour rouler personne. Il ne doit rien dissimuler, mais être le plus ouvert possible avec la défense. Je crois que, dans les circonstances, le rapport Bertrand devrait être accessible aux députés, à la défense et à tous les Canadiens.

L'autre question que je tiens à soulever est la suivante: pourquoi six sociétés seulement sont-elles mises en accusation? Vous remarquerez, monsieur l'Orateur, qu'aucune personne réelle n'est accusée dans cette affaire. Pourquoi? Les députés se souviendront du fameux scandale du dragage dans lequel des sociétés et des individus avaient été poursuivis. Pourquoi n'est-ce pas la même chose dans ce cas-ci? Je crois que nous sommes en droit de nous poser la question. Le peuple canadien a le droit d'exiger qu'on y réponde. N'accuserait-on personne parce que pour ce faire, il faudrait accuser quelqu'un que l'on ne veut surtout pas voir accuser?

On nous dit que seules six sociétés seront mises en accusation. Ces sociétés ne sont que des fictions légales. Je crois même que l'une des sociétés défenderesses n'est qu'une coquille. Ce que je dis à la Chambre, c'est que si le gouvernement voulait vraiment que justice soit faite, il nous expliquerait au moins à nous, députés, pourquoi seules des sociétés, et non des individus, sont mises en accusation.

Le gouvernement ne pourrait-il au moins nous communiquer une partie du rapport sinon le rapport entier? Durant les dix années que j'ai été procureur de la Couronne, je ne me souviens pas d'un seul cas où une société ait été accusée, mais non son président. A quoi sert-il d'accuser une société quelconque d'avoir commis une fraude commerciale si l'on n'accuse celui qui la présidait s'il a été le principal responsable du présumé crime? Souvent, on impose une amende nominale à ces sociétés, alors que le président qui les dirigeait au moment où la fraude a été commise s'en tire indemne. Est-ce là justice? Est-ce ainsi que l'on amènera les Canadiens à avoir confiance dans leur système pénal?

Je pense avoir soulevé certaines questions importantes, monsieur l'Orateur, qui démontrent que l'affaire dont nous sommes saisis est très importante. C'est une affaire qui ne sombrera pas dans l'oubli. Elle n'a pas sombré dans l'oubli dans le cas d'un certain monsieur chez nos voisins du sud. Vous ne pouvez pas cacher bien longtemps certaines choses dans une société

libre même malgré les efforts prodigués par les députés d'en face. Le rapport Bertrand sera divulgué tôt ou tard. On ne saurait le garder secret indéfiniment. Je tiens à dire aux députés d'en face que si la divulgation du rapport Bertrand révèle quelque chose de différent de ce qu'on nous a demandé d'accepter sur parole... et nous n'avons pas de raison de croire quoi que ce soit sur parole de la part des députés d'en face, ils s'en repentiront. Nous, de côté-ci, n'en resterons pas là.

Certains députés savent que mon héros politique est Abraham Lincoln. J'ai une photographie de lui sur le mur de mon bureau. J'ai récemment lu la biographie de Carl Sandburgh sur Lincoln. Je ne peux croire que si Abraham Lincoln ou quiconque de sa trempe avait été confronté à ce problème comme c'est le cas du gouvernement en face, il aurait refusé de reconnaître que c'est trop important pour nos institutions fondamentales. Il aurait retenu les services du meilleur conseiller juridique en matière de poursuite judiciaires ou même un groupe de conseillers juridiques. Je pense qu'Abraham Lincoln ou quiconque de sa trempe aurait dit: Allez-y, mettez-moi en accusation. Mettez en accusation mes collègues. Mettez donc en accusation quiconque doit à votre avis être mis en accusation dans cette affaire.

Je terminerai sur une note moins sévère. Les députés d'en face n'ont pas, dans cette affaire la trempe d'un véritable homme d'État, tel que je le conçois.

Des voix: Bravo!

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Monsieur le président, après avoir entendu l'honorable député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour), je suis convaincu qu'Abraham Lincoln aimerait mieux être dans un autre bureau que le sien ce soir.

Que faisons-nous ici alors que toutes les législatures provinciales ont déjà ajourné pour l'été? Que faisons-nous ici alors que des employés, d'honnêtes travailleurs de cette Chambre ne peuvent prendre leurs vacances d'été, comme ils s'étaient proposés de le faire? Que faisons-nous ici alors que les députés des deux côtés de la Chambre ne peuvent prendre leurs vacances avec leurs familles tel que prévu? C'est parce qu'une poignée d'ultra-conservateurs a pris le contrôle de l'opposition. Et, depuis le congrès de février, comme on le sait, le chef de l'opposition n'est plus vraiment chef, il l'est seulement aux deux tiers. Et, par conséquent, ces ultra-nationalistes, ces ultra-conservateurs, devrais-je dire, obligent le Parlement à siéger ici parce qu'ils ont des comptes à rendre avec leur propre chef. Je prétends qu'il est inacceptable qu'une bande d'ultra-conservateurs veuillent forcer le Parlement à nier à des travailleurs des Postes le droit à la négociation, que ces ultra-conservateurs veulent forcer le gouvernement à rendre publics des rapports au détriment de certains citoyens innocents qui ne sont absolument pas accusés dans cette affaire du cartel de l'uranium, et également à causer des torts irréparables à ceux qui sont accusés et qui, jusqu'à preuve du contraire, doivent être considérés comme innocents. Monsieur le président, tous les députés progressistes conservateurs qui aujourd'hui se sont levés pour prendre la parole à la Chambre et qui ont parlé de la question du cartel de l'uranium ont, au mépris de la justice la plus élémentaire, bafoué les droits